



**Rapport annuel 2022-2023 de Santé Ontario sur la protection de
la vie privée et la sécurité**

Table des matières

Rapport annuel 2022-2023 de Santé Ontario sur la protection de la vie privée et la sécurité.....	1
1. Introduction (<i>mis à jour</i>).....	5
2. Contexte	6
Programme de sécurité	6
Programme de protection de la vie privée.....	7
Législation sur la protection de la vie privée.....	8
Évolution du paysage réglementaire.....	10
Consultations sur la modernisation de la LPRPS (<i>mis à jour</i>)	11
Dossier de santé électronique (<i>mis à jour</i>).....	11
Droit d'accéder aux renseignements personnels sur la santé sous une forme électronique (<i>nouveau</i>).....	11
Processus d'examen et manuels d'examen et d'approbation des entités prescrites, des personnes prescrites et des organisations prescrites du CIPVP (<i>nouveau</i>)	11
3. Principales étapes et réalisations en matière de protection de la vie privée et de sécurité	12
Conseil ontarien des données sur la santé – Groupe de travail sur la citoyenneté numérique (<i>mis à jour</i>) .	12
Groupe de travail de soutien consultatif sur le DSE (<i>nouveau</i>).....	13
Formation et sensibilisation à la protection de la vie privée – Journée de la protection des données (<i>nouveau</i>).....	14
Examen et approbation de Santé Ontario pour 2023 par le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP) et rapport sur les dérogations au consentement (<i>nouveau</i>)	15
Centre de cybersécurité de Santé Ontario (anciennement dénommé « programme provincial de cybersécurité ») (<i>mis à jour</i>).....	16
Mise à l'essai du programme de cybersécurité (<i>mis à jour</i>)	18
Harmoniser les pratiques et le cadre d'évaluation de la maturité de la cybersécurité (<i>mis à jour</i>)	18
Élaboration et amélioration du programme de sécurité de l'information (<i>mis à jour</i>)	19
Centre des opérations de sécurité (COS) hybride modernisé (<i>nouveau</i>).....	19
4. Principales initiatives en matière de programmes et de projets	20
Programme d'accès des particuliers au dossier de santé électronique (DSE) (<i>mis à jour</i>)	20
Santé811 (<i>mis à jour</i>).....	20

Transfert de l'Initiative ontarienne de coût par cas à Santé Ontario (<i>nouveau</i>).....	21
Prise en charge par le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) des clients recevant des services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC) de la part d'un organisme autochtone financé par le ministère de la Santé (<i>nouveau</i>).....	22
Mise en œuvre du dépistage du cancer du VPH (<i>nouveau</i>)	22
Thérapie cognitivo-comportementale sur Internet (TCCi) assistée par un thérapeute (<i>nouveau</i>)	23
Modernisation des services du Système CHRIS et des soins à domicile (<i>mis à jour</i>)	23
Appui à Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC) (<i>nouveau</i>)	24
Échange de renseignements numériques sur la santé (ERNS) (<i>mis à jour</i>).....	24
Gestion centralisée des listes d'attente (<i>mis à jour</i>)	25
Centre d'excellence (CE) pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances (SMLD) (<i>mis à jour</i>).....	25
5. La protection de la vie privée et la sécurité en chiffres : Indicateurs clés	26
Indicateurs de protection de la vie privée : points saillants.....	26
Gestion des atteintes à la protection de la vie privée par Santé Ontario	26
Programme de dépistage du cancer – courriers mal acheminés	27
Demandes d'accès au DSE et de rectification de celui-ci et demandes liées aux directives de consentement	27
Gestion des incidents liés à la protection de la vie privée dans le contexte du DSE – dépositaires de renseignements sur la santé et coroners	28
Évaluations de l'impact sur la protection de la vie privée (EIPVP)	29
Indicateurs de sécurité : points saillants	29
6. Regarder vers l'avenir.....	30
Permettre l'utilisation de données à l'échelle de Santé Ontario – stratégie provinciale sur les données de santé et le numérique (SPDSN) (<i>nouveau</i>)	30
Accroître l'accès des fournisseurs aux dossiers de santé des patients : visualiseur clinique consolidé et plateforme de fondement des données cliniques du DSE (<i>nouveau</i>).....	31
Les « patients avant la paperasse » – moderniser la communication avec les fournisseurs (<i>nouveau</i>).....	32
Matériel médical (MM) (<i>nouveau</i>)	33
Correspondance numérique (<i>nouveau</i>)	33
Annexe A – Sigles.....	34



1. Introduction *(mis à jour)*

Santé Ontario est un organisme intégré au ministère de la Santé dont le mandat consiste à transformer, interconnecter et coordonner le système de soins de santé de notre province afin que les Ontariens obtiennent les meilleurs soins possible. Cela suppose notamment de fournir au ministère de la Santé, aux fournisseurs de soins de santé et aux organismes de tout le secteur des soins de santé de l'Ontario les renseignements, les outils numériques et les services nécessaires pour faire passer les personnes et les patients au premier plan, en améliorant leur expérience des soins de santé et leurs résultats en matière de santé, et ce, plus près de chez eux.

Pour s'acquitter de son mandat, Santé Ontario a besoin d'accéder aux données, notamment les renseignements personnels sur la santé (**RPS**) et les renseignements personnels (**RP**), des organismes et des particuliers de tout l'Ontario. Lorsqu'il traite ces renseignements, Santé Ontario est assujéti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)* et à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*, et s'engage à respecter le droit à la vie privée des personnes, à protéger leurs renseignements et à se conformer aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée.

La coordination et la croissance des solutions de santé numérique connectées et respectueuses de la vie privée, l'utilisation responsable des données et la protection des données à Santé Ontario sont des questions complexes, passionnantes et en évolution rapide. Ces questions, parallèlement à la modernisation de la législation sur la protection de la vie privée, peuvent avoir une incidence positive sur les Ontariens, notamment en ce qui concerne leurs résultats en matière de santé. Qu'il s'agisse d'élaborer des stratégies visant à améliorer l'accès des Ontariens à leurs données médicales ou à veiller au respect de leurs droits à la protection de la vie privée, d'établir un cadre d'éthique et de protection de la vie privée pour l'utilisation de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle dans la recherche, d'examiner les pratiques des fournisseurs en matière de renseignements, d'appuyer la modernisation de la LPRPS ou d'ancrer la gouvernance et la gestion des données, le travail du Bureau de la protection de la vie privée et des équipes chargées de la sécurité de l'information de Santé Ontario a une incidence notable et palpable. Ce travail renforce la confiance, favorise l'innovation et permet à Santé Ontario de répondre à ses principales priorités stratégiques.

Un médecin plein de sagesse a dit un jour : « Si les patients pensent qu'ils reçoivent de bons soins, alors c'est le cas. Si les patients pensent qu'ils reçoivent de mauvais soins, c'est également le cas. »

De la même manière, si les patients pensent que les renseignements les plus sensibles les concernant ne sont pas protégés, ils risquent de ne pas les communiquer, ce qui pourrait avoir une incidence sur les soins qui leur sont prodigués. Si les fournisseurs de soins de santé sont préoccupés par la capacité de Santé Ontario à protéger les milliards de données qu'il détient, cela pourrait également avoir une incidence sur les soins prodigués aux Ontariens. L'approche de Santé Ontario à

l'égard de la protection de la vie privée et de la sécurité contribue à favoriser la confiance et à faire en sorte que les Ontariens reçoivent les meilleurs soins possible.

En 2022-2023, les équipes de Santé Ontario chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'information, en collaboration avec d'autres partenaires commerciaux de Santé Ontario et de la province, ont continué à travailler de concert pour éliminer les obstacles et traiter certaines questions, telles que les nouveaux pouvoirs conférés par la LPRPS, la confidentialité des données, la cybersécurité, l'interopérabilité et d'autres questions de conformité, tout en faisant évoluer et mûrir constamment les programmes de protection de la vie privée et de sécurité de l'information de Santé Ontario. Ce rapport annuel décrit les programmes de protection de la vie privée et de sécurité de Santé Ontario et met en évidence les étapes qui ont été franchies au cours de l'exercice 2022-2023 et qui aident Santé Ontario à accomplir son mandat. Le rapport revient également sur les indicateurs clés, dont certains sont communiqués au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (**CIPVP**), et présente les priorités à venir, pour l'exercice 2023-2024, en matière de protection de la vie privée et de sécurité.

2. Contexte

Programme de sécurité

Santé Ontario est résolu à assurer la protection des renseignements et des systèmes qu'il conçoit, élabore et exploite en appui à la prestation des services de santé provinciaux. Pour y parvenir, Santé Ontario a mis en place un programme complet de sécurité de l'information axé sur le risque au sein du portefeuille Excellence numérique en santé, avec notamment des mesures de protection physiques, techniques et administratives visant à garantir un environnement sûr et sécurisé pour la prestation des soins de santé numériques. Ces mesures de protection sont mises en œuvre conformément aux exigences législatives, aux normes internationales et aux décisions prioritaires fondées sur le risque. Ce programme de sécurité de l'information a pour but de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des services. En phase avec le programme de protection de la vie privée de Santé Ontario, la sécurité est considérée comme un principe de conception fondamental pour tous les systèmes et toutes les opérations numériques, garantissant ainsi une culture de sécurité omniprésente dans l'ensemble du portefeuille Excellence numérique en santé.

La gouvernance du programme de sécurité de l'information est assurée par le vice-président chargé de l'innovation en santé connectée, qui rend directement compte au responsable du portefeuille Excellence numérique en santé. L'exécution et les opérations du programme sont pilotées par le Bureau de la sécurité de l'information et appuyées dans l'ensemble du portefeuille Excellence numérique en santé par l'équipe chargée du leadership numérique. Le Bureau de la sécurité de l'information est responsable des opérations quotidiennes du programme, y compris la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques pour la sécurité; l'élaboration et la mise en œuvre de contrôles administratifs au travers de politiques, de normes et de procédures fondées sur

les cadres du National Institute of Standards and Technology (**NIST**) et de la norme ISO 27001; la prestation de services consultatifs en sécurité interne; et le soutien aux réponses aux incidents et aux atteintes en collaboration avec l'équipe de défense de la cybersécurité.



Cadre de cybersécurité du NIST

En collaboration avec divers intervenants internes et externes, l'équipe du programme de sécurité de l'information veille à ce que la sécurité soit une composante essentielle de toutes les phases de mise en œuvre des systèmes, de la conception à l'exécution en passant par l'exploitation.

Programme de protection de la vie privée

Santé Ontario s'engage à respecter la vie privée et à protéger les RPS et les RP dont il a la garde ou le contrôle. Pour donner suite à cet engagement, Santé Ontario dispose d'un programme de protection de la vie privée solide et adapté, conçu de manière à garantir qu'une culture de protection de la vie privée est non seulement établie, mais également ancrée dans l'ensemble de l'organisme, ce qui lui permet d'agir dans le respect de ses obligations et responsabilités légales. Santé Ontario considère la législation comme un seuil, et non comme un plafond, pour assurer la conformité. De ce fait, il s'appuie sur les principes consistant à intégrer la protection de la vie privée dès la conception ainsi que sur les normes de l'industrie pour renforcer la confiance et favoriser l'innovation. Santé Ontario doit constamment gagner et conserver la confiance des Ontariens ainsi que de ses principaux intervenants et partenaires afin d'accomplir son mandat.

La structure de gouvernance et de responsabilisation de Santé Ontario en matière de protection de la vie privée apporte la garantie que la gestion de son programme de protection de la vie privée est contrôlée et qu'elle est conforme à ses objectifs et au cadre juridique. Le programme relève du portefeuille Services juridiques, protection de la vie privée, gestion des risques et gouvernance dont la mission est de préserver la confiance du public en fournissant des conseils précieux sur la gestion de la conformité et des risques. Le programme de protection de la vie privée est piloté par le chef de la protection de la vie privée (**CPVP**), qui rend directement compte à l'avocat général et directeur général du portefeuille Services juridiques, protection de la vie privée, gestion des risques et gouvernance. Une équipe formée de professionnels de la protection de la vie privée, de gestionnaires et d'un directeur aide le CPVP à gérer les opérations quotidiennes du programme de

protection de la vie privée de Santé Ontario, y compris la collaboration avec le ministère de la Santé, le CIPVP et d'autres intervenants provinciaux; la détermination et l'atténuation des risques liés à la protection de la vie privée; la gestion des fournisseurs; l'acquisition et l'utilisation de nouvelles données; le pilotage des initiatives d'élaboration de politiques; la supervision de la formation à la protection de la vie privée; et la gestion des directives de consentement, des atteintes à la protection de la vie privée, de l'accès et des demandes de rectification.

En collaboration avec ses partenaires en matière de sécurité de l'information et ses autres partenaires commerciaux de l'ensemble des portefeuilles, le Bureau de la protection de la vie privée fournit des services opérationnels, consultatifs et d'assurance, y compris des solutions de protection de la vie privée pragmatiques, créatives et fondées sur le risque. Ces solutions permettent aux portefeuilles et aux programmes de satisfaire aux objectifs du plan d'activités annuel tout en limitant au maximum le risque résiduel pour l'organisme. Grâce à ces partenariats étroits, les exigences et les mesures de contrôle en matière de protection de la vie privée sont intégrées aux nouveaux projets, processus et programmes, et ce, de manière à renforcer la capacité de Santé Ontario à remplir son mandat tout en protégeant le droit à la vie privée des Ontariens.

Législation sur la protection de la vie privée

Santé Ontario tire son mandat et son pouvoir de collecter, d'utiliser et de divulguer les RPS et les RP de ses désignations en vertu de la LPRPS, de la LAIPVP, de la *Loi sur le don de vie* et de la *Loi pour des soins interconnectés* de l'Ontario. La liste suivante présente les différents fondements juridiques en matière de protection de la vie privée sur lesquels Santé Ontario s'appuie pour mener à bien ses opérations et optimiser définitivement l'utilisation autorisée des données :

Entité prescrite (EP)

Santé Ontario est désigné comme une « entité prescrite » aux fins du paragraphe 45(1) de la LPRPS. Le paragraphe 45(1) de la LPRPS autorise les dépositaires de renseignements sur la santé (comme les hôpitaux, les laboratoires et les médecins) à divulguer sans consentement des RPS à Santé Ontario, à titre d'entité prescrite, à des fins d'analyse ou de compilation de renseignements statistiques à l'égard de la gestion, de l'évaluation, de la surveillance ou de la planification de tout ou partie du système de santé ou de l'affectation de ressources à tout ou partie de celui-ci, y compris la prestation de services (« planification et gestion du système de santé »). Par exemple, le fait de recueillir des RPS et de les utiliser en qualité d'entité prescrite permet au Réseau rénal de l'Ontario (**RRO**) de Santé Ontario d'effectuer une analyse de planification des capacités pour les services rénaux offerts par les programmes rénaux régionaux de l'Ontario.

Personne prescrite (PP)

Santé Ontario est également désigné comme une « personne prescrite » aux fins de l'alinéa 39(1)c) de la LPRPS à l'égard du rôle qui lui est confié de compiler et tenir deux registres prescrits en vertu du paragraphe 13(1) du Règlement de l'Ontario 329/04 : i) le Registre ontarien de dépistage du cancer (**RODC**) et ii) le registre des services vasculaires et cardiaques de CorHealth. Cette

désignation confère à Santé Ontario le pouvoir de recueillir, d'utiliser et de divulguer les RPS de ces registres en vue de faciliter ou d'améliorer la prestation des soins de santé.

Organisation prescrite (OP)

Le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement de l'Ontario a désigné Santé Ontario comme une « organisation prescrite » à la suite de la promulgation de la partie V.1 de la LPRPS. Cette désignation, qui représente un changement de fondement juridique pour Santé Ontario, s'appuie sur le cadre opérationnel et de protection de la vie privée qui a été initialement mis en place en vertu de l'article 6.2 du Règlement de l'Ontario (**Règl. de l'Ont.**) 329/04, en décembre 2011, pour tenir à jour le dossier de santé électronique (**DSE**), et permettra, à l'avenir, de nouvelles utilisations du DSE.

Le DSE comprend les registres provinciaux des clients et des fournisseurs, les renseignements des laboratoires, les renseignements sur les médicaments sur ordonnance, l'imagerie diagnostique (services communs) et les documents cliniques transmis par les dépositaires de renseignements sur la santé comme les hôpitaux et les équipes de santé familiale. À titre d'organisation prescrite, Santé Ontario permet aux fournisseurs de soins de santé autorisés d'accéder aux RPS en vue de la prestation des soins de santé, par exemple par l'entremise de l'application ConnexionOntario. Santé Ontario est également autorisé à permettre aux coroners et aux médecins hygiénistes d'accéder aux RPS pour d'autres utilisations autorisées.

Mandataire au sens de la LPRPS

Un mandataire au sens de la LPRPS s'entend de toute personne (y compris un organisme comme Santé Ontario) qui est autorisée par un dépositaire de renseignements sur la santé à effectuer des services ou des activités liés aux RPS au nom du dépositaire et aux fins de celui-ci. En tant que mandataire au sens de la LPRPS, Santé Ontario est autorisé à faciliter l'accès des patients à leurs RPS et les demandes de rectification de ces derniers dans le DSE.

Chercheur

Santé Ontario gère un programme de recherche visant à acquérir de nouvelles connaissances par l'entremise de recherches épidémiologiques, de recherches sur les interventions, les services de santé, la surveillance et les politiques, ainsi que par la synthèse et la transmission des connaissances. Santé Ontario peut utiliser les RPS qu'il a recueillis en qualité d'entité prescrite ou de personne prescrite à des fins de recherche, sous réserve des restrictions et des conditions énoncées dans la LPRPS.

Fournisseur de services électroniques (FSE) et fournisseur d'un réseau d'information sur la santé (FRIS)

Santé Ontario fournit des services d'information électroniques aux dépositaires de renseignements sur la santé afin qu'ils puissent recueillir, utiliser, modifier, divulguer, conserver ou éliminer les RPS ou les échanger entre eux. En fournissant ces services, Santé Ontario agit en qualité de FSE ou de FRIS, conformément aux paragraphes 6(1) et 6(2) du Règl. de l'Ont. 329/04 pris en application de la

LPRPS. Ces rôles limitent strictement l'utilisation par Santé Ontario des RPS à ce qui est nécessaire pour faciliter la prestation des services électroniques aux dépositaires. Santé Ontario fournit de nombreux services d'application en tant que FRIS, y compris le Système CHRIS d'information sur la santé des clients (**Système CHRIS**), ainsi que la technologie eConsultation qui permet aux fournisseurs et aux organismes de soins de santé de partager les RPS à des fins de prestation de soins.

Institution au sens de la LAIPVP

Santé Ontario est une « institution » au sens de la LAIPVP et est assujetti à ses dispositions. La LAIPVP régleme la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels. La collecte par Santé Ontario de renseignements personnels directement auprès d'un patient, par exemple dans le cadre du Réseau des conseillers des patients et des familles, est soumise aux restrictions visées par la LAIPVP. La LAIPVP confère également au public un droit d'accès (p. ex., au travers des demandes d'accès à l'information ou « **DAI** ») aux documents dont une institution a la garde ou le contrôle.

Loi sur le don de vie

Le Réseau Trillium pour le don de vie (**RTDV**), qui fait partie de Santé Ontario, recueille, utilise et divulgue des renseignements personnels, y compris des renseignements personnels sur la santé, dans le but de planifier, de coordonner et de soutenir tous les aspects du don et de la transplantation d'organes et de tissus, ainsi que de mener des recherches et de produire des rapports sur le sujet. Le traitement de ces renseignements personnels est autorisé par la *Loi sur le don de vie*, qui permet au RTDV de recueillir, directement ou indirectement, des renseignements sur les personnes à des fins de don et de transplantation d'organes et de tissus. Par ailleurs, la Loi confère à l'organisme le pouvoir d'utiliser des renseignements personnels et de les divulguer à certaines personnes et à des établissements spécifiquement désignés, ou de conclure des ententes de partage de données avec d'autres organismes, sous réserve que des mécanismes de confidentialité appropriés soient mis en place.

Évolution du paysage réglementaire

Depuis 2019, le ministère de la Santé a pris des mesures importantes pour consulter les intervenants du secteur des soins de santé en vue de « moderniser » la LPRPS. Les facteurs ayant conduit à ce changement étaient, entre autres, l'accélération des soins numériques et virtuels et l'appui en faveur du droit des patients à accéder numériquement aux documents. Ces changements influent directement sur Santé Ontario et sur les nombreux rôles importants qu'il joue en appuyant la manière dont les données peuvent être utilisées, au profit de tous, pour améliorer les soins aux patients.

Consultations sur la modernisation de la LPRPS (*mis à jour*)

L’an dernier, Santé Ontario a accueilli favorablement la possibilité de mener des consultations sur les changements envisagés à la LPRPS, en travaillant en étroite collaboration avec ses intervenants, notamment le ministère de la Santé, dans le cadre du Dialogue sur les données. À l’occasion de ces consultations, Santé Ontario a cerné, remis en question et proposé des moyens de moderniser la LPRPS qui tiennent compte de la complexité du système de santé de l’Ontario et permettent d’accroître la capacité de partage de données afin d’assurer la prestation de soins de santé intégrés et améliorés aux Ontariens. Le Conseil ontarien des données sur la santé mettra à profit les rétroactions recueillies dans le cadre des consultations ministérielles du Dialogue sur les données pour formuler des recommandations visant à améliorer la LPRPS.

Dossier de santé électronique (*mis à jour*)

En raison du nombre croissant de particuliers qui demandent à pouvoir accéder numériquement à leur dossier de santé, le gouvernement de l’Ontario a introduit des changements réglementaires pour permettre à Santé Ontario, en qualité d’organisation prescrite, de fournir aux particuliers, par les moyens numériques qu’il aura précisés, un accès aux RPS de leur DSE. Le règlement, qui n’est pas encore entré en vigueur, permettrait à Santé Ontario d’introduire progressivement cet accès numérique, en commençant par l’accès numérique aux dossiers de santé contenus dans le Système d’information de laboratoire de l’Ontario (**SILO**) et le Répertoire numérique des médicaments (**RNM**).

Droit d’accéder aux renseignements personnels sur la santé sous une forme électronique¹ (*nouveau*)

En vertu de la LPRPS, les particuliers ont, sous réserve d’exceptions limitées, le droit d’accéder à leur dossier de RPS dont les dépositaires de renseignements sur la santé ont la garde ou le contrôle. En 2022, le gouvernement a modifié la LPRPS pour donner aux particuliers le droit d’accéder à un dossier de RPS *sous une forme électronique* conforme aux exigences éventuellement prescrites, ou une forme électronique précisée par Santé Ontario conformément au règlement pris en application de la LPRPS. Ces modifications permettront de prescrire des formes électroniques actualisées et fondées sur des normes. Les patients pourront ainsi mieux accéder à leurs données et les utiliser pour gérer leur état de santé et leur parcours de soins.

Processus d’examen et manuels d’examen et d’approbation des entités prescrites, des personnes prescrites et des organisations prescrites du CIPVP (*nouveau*)

En 2021, le CIPVP a publié des propositions de mise à jour du Manuel d’examen et d’approbation des personnes prescrites et des entités prescrites, avec notamment une mise à jour des exigences

¹ [Avis du gouvernement – Autres | Gazette de l’Ontario, volume 155, numéro 39 | 24 septembre 2022 | ontario.ca](#)

stratégiques et du processus d'examen. Le CIPVP envisage d'adopter une approche davantage axée sur le risque pour son processus d'examen.

Après avoir effectué un examen approfondi des modifications envisagées et consulté les équipes opérationnelles concernées de Santé Ontario, le Bureau de la protection de la vie privée et l'équipe chargée de la sécurité de l'information ont collaboré avec d'autres entités et personnes prescrites pour soumettre à la CIPVP des observations conjointes et des propositions de recommandations focalisées sur la facilité d'utilisation et le respect des normes. Bien que le nouveau processus d'examen soit prêt à remplacer le processus d'examen actuel, les exigences stratégiques préliminaires n'ont pas encore été finalisées.

3. Principales étapes et réalisations en matière de protection de la vie privée et de sécurité

En 2022-2023, les équipes chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité se sont concentrées sur l'atteinte des objectifs suivants.

Conseil ontarien des données sur la santé – Groupe de travail sur la citoyenneté numérique (*mis à jour*)

Créé en 2021, le Conseil ontarien des données sur la santé (**CODS**) conseille le ministre de la Santé sur la gestion stratégique des données de Santé Ontario de manière à favoriser l'instauration d'un système de santé axé sur la personne. Le responsable du portefeuille Santé de la population et système de santé axé sur la valeur de Santé Ontario contribue, à titre de membre du CODS, à la prestation de conseils sur la gestion de l'intégration des données de Santé Ontario en vue de générer les analyses, les connaissances et les innovations nécessaires au secteur des soins de santé et aux décideurs du gouvernement. Le CODS joue également un rôle de comité consultatif sur les dossiers de santé électroniques pour accomplir le mandat législatif visé à l'article 55.11 de la LPRPS. Le CODS a mis sur pied des groupes de travail pour l'aider et l'éclairer dans son travail, notamment le Groupe de travail sur la citoyenneté numérique, au sein duquel siègent le CPVP et le vice-président de l'innovation en santé connectée en qualité de représentants de Santé Ontario.

Le site Web du ministère décrit de la manière suivante le rapport du CODS sur l'utilisation des données pour les soins intégrés :

« En novembre 2022, le CODS a remis au ministère de la Santé un rapport exposant la manière dont l'Ontario peut utiliser les données pour créer un système de soins de santé plus intégré pour les patients. Les recommandations issues du rapport du CODS aideront la province à continuer à mettre à profit les données pour faciliter la prestation de soins plus connectés et plus pratiques dans tout l'Ontario. Le Conseil a formulé les recommandations stratégiques clés suivantes pour orienter la transformation de l'écosystème de données sur la santé de l'Ontario :

-
- Intégrer et utiliser les données sur la santé pour faire progresser les résultats en matière de santé et d'équité pour les personnes, les collectivités et les populations.
 - Promouvoir l'équité en matière de santé au moyen de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation appropriées des données.
 - Établir une gouvernance et des politiques dignes de confiance à l'échelle du système pour les données sur la santé en tant que bien public.
 - Respecter et appuyer la souveraineté des données des peuples inuits, métis et des Premières Nations.
 - Renforcer la capacité d'intendance de données et permettre l'échange par défaut. » ²

Groupe de travail de soutien consultatif sur le DSE (nouveau)

Le Groupe de travail de soutien consultatif sur le DSE (le « Groupe de travail ») est une instance consultative permanente qui appuie le CODS et lui rend compte dans le cadre de son rôle de comité consultatif sur le DSE. Le Groupe de travail est constitué d'un membre du Conseil, qui le préside, et de représentants du secteur de la santé de l'Ontario qui s'intéressent au DSE et à la protection des RPS. Il s'agit notamment des dépositaires de renseignements sur la santé, du CIPVP et du public, ainsi que des représentants de Santé Ontario à titre d'organisation prescrite et de responsable de la gestion et du fonctionnement du DSE. Les représentants de Santé Ontario comprennent le CPVP, le directeur de la gestion et de la livraison des produits (Gestion des données sur les laboratoires, les médicaments et le DSE) et le gestionnaire de la protection de la vie privée responsable des services d'assurance pour Santé Ontario en qualité d'organisation prescrite.

Le mandat du Groupe de travail de soutien consultatif sur le DSE établit les objectifs de celui-ci et énonce ce qui suit³ :

« Le Groupe de travail formule et soumet des recommandations au Conseil concernant les éléments suivants de l'article 55.11 de la LPRPS :

- (a) les règles de pratique et de procédure que l'organisation prescrite, Santé Ontario, doit mettre en place pour, d'une part, protéger la vie privée des particuliers à l'égard desquels elle reçoit des renseignements personnels sur la santé et, d'autre part, maintenir la confidentialité de ces renseignements;
- (b) les règles de pratique et de procédure que l'organisation prescrite, Santé Ontario, doit mettre en place pour soit répondre à une demande, présentée par un particulier en vertu de la partie V, à l'égard d'un dossier de renseignements personnels sur la santé le

² <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-du-conseil-des-donnees-sur-la-sante-de-lontario-une-vision-pour-lecosysteme-des-donnees-sur-la-sante-de-lontario>

³ Mandat du Groupe de travail de soutien consultatif sur le DSE du Conseil ontarien des données sur la santé, version 4.0

concernant qui est accessible au moyen du dossier de santé électronique, soit faciliter la préparation d'une telle réponse;

- (c) les mesures de précaution d'ordre administratif, technique et matériel que l'organisation prescrite, Santé Ontario, devrait mettre en place pour, d'une part, protéger la vie privée des particuliers à l'égard desquels elle reçoit des renseignements personnels sur la santé et, d'autre part, maintenir la confidentialité de ces renseignements;
- (d) le rôle que doit jouer l'organisation prescrite, Santé Ontario, lorsqu'elle aide un dépositaire de renseignements sur la santé à respecter ses obligations en matière d'avis à donner aux particuliers en application des paragraphes 12(2) et 55.5(7) en cas de vol ou de perte de renseignements personnels sur la santé accessibles au moyen du dossier de santé électronique ou de collecte, d'utilisation ou de divulgation sans autorisation de ces renseignements;
- (e) la fourniture d'un avis en cas de vol ou de perte de renseignements personnels sur la santé accessibles au moyen du dossier de santé électronique ou de collecte, d'utilisation ou de divulgation sans autorisation de ces renseignements;
- (f) tout ce que la partie V.1 de la LPRPS ou les règlements indiquent comme pouvant faire l'objet d'une recommandation du comité consultatif;
- (g) les réponses aux propositions d'accès secondaire aux données contenues dans le DSE, comme précisé à l'article 55.10 de la LPRPS;
- (h) toute autre question que le ministre renvoie au Groupe de travail par l'entremise du Conseil. »

Formation et sensibilisation à la protection de la vie privée – Journée de la protection des données (*nouveau*)

La Semaine de la protection des données s'est déroulée du 22 au 28 janvier 2023, dans le prolongement de la Journée de la protection des données (28 janvier). Cet événement, qui est célébré dans le monde entier, est un moyen de sensibiliser le public à l'importance de la protection de la vie privée et des données, tout en mettant en lumière l'influence de la technologie sur notre vie quotidienne. Le vendredi 27 janvier 2023, le CIPVP a organisé un événement dans le cadre de la Journée de la protection des données, *Susciter la confiance dans les soins de santé numériques*, présidé par la commissaire à la protection de la vie privée, Patricia Kosseim, et auquel ont participé Sylvie Gaskin, CPVP à Santé Ontario, Michael Hilmer, SMA de la Division des stratégies relatives au numérique et à l'analytique au ministère de la Santé, Wendy Lawrence, cheffe de la gestion des risques, des affaires juridiques et de la protection de la vie privée au Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton, Nyranne Martin, CPVP et avocate générale à l'Hôpital d'Ottawa et Ariane Siegel, CPVP et avocate générale à OntarioMD. Les principaux sujets abordés étaient les suivants :

- Remplacer le télécopieur par des formes de communication numérique plus sécuritaires;
- Instaurer des pénalités administratives pécuniaires en vertu de la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé;

- Accroître la résilience contre les atteintes à la vie privée et les cyberattaques afin de rehausser la protection de la vie privée et la sécurité;
- Favoriser une culture organisationnelle respectueuse de la vie privée.

Pour mieux sensibiliser les employés de Santé Ontario à la protection de la vie privée, l'équipe chargée de la protection de la vie privée, en partenariat avec le Bureau de la sécurité de l'information, a organisé son premier dîner-conférence sur le thème « Les pratiques de protection de la vie privée à adopter à la maison et au travail ». Cette séance a permis de sensibiliser les participants à certains des risques les plus courants en matière de protection de la vie privée en ligne, et de leur fournir des conseils et des recommandations quant à la manière dont ils peuvent protéger leur vie privée en ligne. Illustrant l'engagement de Santé Ontario à protéger la vie privée ainsi que les RP et les RPS, cet événement a contribué à favoriser une culture et une prise de conscience axées sur le respect de la vie privée dans l'ensemble de l'organisme, tout en renforçant la résilience du personnel, tant sur le plan personnel que professionnel, contre les atteintes et les cyberattaques afin de rehausser la protection de la vie privée et la sécurité.

Examen et approbation de Santé Ontario pour 2023 par le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP) et rapport sur les dérogations au consentement (*nouveau*)

À titre de personne prescrite, d'entité prescrite et d'organisation prescrite, Santé Ontario est tenue de faire examiner et approuver régulièrement ses pratiques informationnelles par le CIPVP. Ci-après sont décrites les activités que les équipes chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité ont entreprises au cours de l'année écoulée, avec l'aide des équipes opérationnelles de Santé Ontario, afin d'obtenir l'approbation du CIPVP.

1) Examen de Santé Ontario en 2021 à titre d'organisation prescrite : répondre aux recommandations du CIPVP

En octobre 2021, Santé Ontario a reçu l'approbation officielle du CIPVP relativement à ses pratiques informationnelles à titre d'organisation prescrite, ainsi que quatre recommandations concernant i) son programme de gestion des risques, ii) son plan de continuité des activités et de reprise après sinistre, iii) ses pratiques de gestion du consentement et iv) les exigences de ses ententes avec les utilisateurs finaux du DSE. Les équipes de Santé Ontario chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité ont travaillé de manière diligente avec les partenaires commerciaux de l'ensemble de l'organisme pour fournir au CIPVP, en octobre 2022, une réponse indiquant si chaque recommandation a été prise en compte, et un plan détaillé pour la mise en œuvre des recommandations qui n'ont pas encore été prises en compte.

2) Examen triennal 2022-2023 du CIPVP et approbation des pratiques informationnelles de Santé Ontario

Au cours de l'été 2022, le CIPVP a entamé son examen triennal des pratiques informationnelles de Santé Ontario à titre d'entité prescrite, de personne prescrite et d'organisation prescrite. Il s'agit pour Santé Ontario du premier examen conjoint des trois entités prescrites. Dans le cadre du

processus d'examen, les équipes de Santé Ontario chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité ont travaillé en étroite collaboration avec les unités opérationnelles de l'organisme pour établir et soumettre un rapport sur des indicateurs démontrant les pratiques informationnelles mises en œuvre par l'organisme. Ces indicateurs comprenaient, par exemple, une liste des évaluations réalisées en ce qui concerne la vie privée et la sécurité, ainsi que les résultats des recommandations découlant de chaque évaluation.

Dans le cadre du nouveau processus d'examen triennal fondé sur le risque, le CIPVP a examiné les indicateurs et, après avoir pris en compte les examens précédents et les tendances sectorielles, a demandé à Santé Ontario de lui transmettre les politiques et les procédures suivantes en vue de leur examen approfondi :

- le plan de continuité des activités et de reprise après sinistre;
- le cadre organisationnel de gestion des risques;
- les audits de sécurité de l'information;
- la procédure de gestion des atteintes à la sécurité de l'information;
- l'énoncé de l'objectif pour les fonds de données contenant des RPS.

Santé Ontario continuera de répondre aux questions que le CIPVP lui adressera, et de mettre à jour ses pratiques informationnelles, au besoin, tout au long de la période d'examen. Santé Ontario devrait obtenir l'approbation finale du CIPVP à l'égard de ses pratiques informationnelles en octobre 2023.

3) Rapport annuel sur les dérogations au consentement pour les organisations prescrites
Conformément au paragraphe 6 de l'article 55.3 de la LPRPS, l'organisation prescrite est tenue de conserver un dossier faisant état de tous les cas où un dépositaire de renseignements sur la santé a dérogé à une directive de consentement pour accéder aux RPS du DSE. Le CIPVP exige également que l'organisation prescrite lui remette chaque année un rapport sur les dérogations au consentement, en y indiquant notamment le nom du dépositaire de renseignements sur la santé et de la personne à l'origine de la dérogation, la date et l'heure de la dérogation, et la raison prescrite de la dérogation. Santé Ontario a transmis son premier rapport sur les dérogations au consentement à titre d'organisation prescrite approuvée le 1^{er} octobre 2022, ainsi qu'un rapport complémentaire le 31 mars 2023 afin de couvrir l'ensemble de l'exercice financier.

Centre de cybersécurité de Santé Ontario (anciennement dénommé « programme provincial de cybersécurité ») (*mis à jour*)

En 2021, Santé Ontario a mis en place le Modèle opérationnel de cybersécurité (**MOS**). Le MOS instaure un cadre qui permet d'adopter une approche coordonnée de la cybersécurité dans la province, et qui facilite l'élaboration d'un plan de cybersécurité harmonisé à l'échelle du secteur des soins de santé, en intégrant les personnes, les processus, les données et les contrôles technologiques, et ce, afin de détecter les cybermenaces, de s'en prémunir, d'y répondre et de s'en remettre, et de veiller à ce que les patients aient accès à des soins de santé sécurisés.

Dans le cadre de ce modèle, Santé Ontario a lancé et financé un programme visant à piloter six centres régionaux des opérations de sécurité (**CROS**) et à les intégrer au MOS. Grâce aux initiatives pilotes que sont le MOS et les CROS, le système de soins de santé a vu s'accroître la sensibilisation à la cybersécurité, ainsi que les capacités en la matière dans l'ensemble du secteur, en particulier les entités de soins de courte durée. Il ressort d'une évaluation indépendante des CROS pilotes que Santé Ontario a :

- démontré l'utilité et la viabilité du MOS pour améliorer la disponibilité et la résilience des soins aux patients, jetant ainsi les bases nécessaires à son évolution et à son amélioration continues;
- favorisé une meilleure prise de conscience à l'égard des besoins en cybersécurité des entités de soins de santé, les évaluations de la maturité ayant mis en évidence des lacunes jusque-là ignorées;
- donné aux CROS pilotes les moyens de promouvoir et de mettre en œuvre des changements dans leur composition;
- permis l'harmonisation des technologies et des ressources à l'échelle de la région;
- maximisé les économies et les gains d'efficacité des participants grâce à l'octroi de licences en quantité et au partage des services;
- démontré l'hypothèse selon laquelle « la cybersécurité est un sport d'équipe » et l'intérêt de créer une cybercommunauté de leadership éclairé et de soutien;
- atteint une couverture de 44 % des fournisseurs de soins de santé de l'Ontario;
- permis à de petites entités d'acquérir rapidement des cybercapacités indispensables en participant au modèle.

Santé Ontario pilote la mise en œuvre opérationnelle de la prochaine itération du MOS au cours des trois prochaines années pour donner corps à une vision et à un modèle bien définis pour la cybersécurité au sein du secteur ontarien des soins de santé. Un financement de vingt-deux millions de dollars a été approuvé et alloué en vue de son utilisation, au cours de l'exercice 2023-2024, pour la mise en œuvre opérationnelle de la prochaine phase du MOS. Ce modèle révisé intègre les enseignements tirés et les considérations mises en évidence lors du programme pilote initial du MOS et des CROS. Le nouveau MOS introduit une approche collaborative et itérative en matière de cybersécurité, laquelle permettra d'obtenir des améliorations continues dans l'ensemble du secteur afin de protéger les données des patients de manière cohérente et efficace contre les cybermenaces naissantes.

La prochaine itération du MOS permettra également de soutenir l'amélioration continue de la résilience en cybersécurité dans l'ensemble du secteur, et ce, grâce à ce qui suit :

- un cadre prescrivant les rôles, les responsabilités, les attentes et les exigences applicables à l'ensemble des entités au travers de la Déclaration de principes provinciale et des orientations et normes opérationnelles;

-
- une meilleure collaboration entre les entités de soins de santé à tous les échelons du système;
 - une surveillance et une couverture renforcées dans le cadre de services de sécurité gérés et partagés;
 - la mise en œuvre de la normalisation et de l'évaluation du MOS par l'entremise d'ententes de responsabilisation et de superpositions de rendement;
 - l'adhésion à un groupe local de prestation de services (**GLPS**) et l'alignement sur celui-ci pour la consommation de services de cybersécurité partagés et l'acquisition de services affiliés auprès de fournisseurs de services de sécurité gérés (**FSSG**);
 - le partage proactif et automatisé de l'information sur les cybermenaces au moyen d'un guide de notification de réponse aux incidents (**NRI**) et d'une plateforme de partage de renseignements sur les cybermenaces (**CITIX**) appuyés par les cadres juridiques et de protection de la vie privée appropriés.

Les patients et les collectivités de toute la province bénéficieront d'un système de soins de santé qui protège les services et les données des patients et contribue à l'atteinte de meilleurs résultats en matière de soins de santé. La prochaine itération du MOS favorisera la prestation de soins de grande qualité aux patients dans toutes les entités du secteur, quelle que soit leur taille, leur complexité ou leur situation géographique.

Mise à l'essai du programme de cybersécurité (*mis à jour*)

La mise en place d'un programme de cybersécurité harmonisé à l'échelle de Santé Ontario a offert plusieurs occasions d'améliorer les politiques et les pratiques. Les pratiques de réponse aux incidents ont été améliorées et mises à l'essai grâce à des exercices sur table et aux enseignements tirés par l'équipe chargée de la réponse aux incidents. Dans le cadre de ses capacités en matière d'efficacité et d'assurance, le Bureau de la sécurité de l'information a lancé et réalisé un test de pénétration approfondi afin que celui-ci serve de référence pour évaluer la robustesse de la défense de Santé Ontario contre une cyberattaque hostile. Ce test a été réalisé par l'un des fournisseurs de services tiers de Santé Ontario, un chef de file mondial dans le domaine de la cyberdéfense.

Pour aller de l'avant, l'équipe du programme de sécurité de l'information de Santé Ontario établit une feuille de route pour améliorer ses capacités offensives de sécurité en mettant en place des services internes et externes d'équipes rouges, violettes et bleues.

Harmoniser les pratiques et le cadre d'évaluation de la maturité de la cybersécurité (*mis à jour*)

Au cours de l'exercice 2022-2023, Santé Ontario a procédé à la mise à l'essai et à la mise en œuvre d'une plateforme d'évaluation de la sécurité qui harmonise les exigences en matière d'évaluation des risques en Ontario au sein d'un modèle centralisé et traçable fondé sur le cadre de cybersécurité du NIST (**CC**). Ce modèle ainsi que la technologie choisie permettent à Santé Ontario d'acquérir une vue d'ensemble de la maturité de la sécurité dans le secteur des soins de santé, tout

en réduisant le nombre d'évaluations nécessaires pour accorder l'accès aux actifs numériques provinciaux qu'il héberge et qu'il gère.

Élaboration et amélioration du programme de sécurité de l'information (*mis à jour*)

L'évaluation globale des lacunes en matière de sécurité et l'évaluation des menaces et des risques (**EMR**) ont été menées au cours de l'exercice 2022-2023, et l'agrégation de leurs résultats a permis à Santé Ontario d'actualiser son registre des cyberrisques. Les résultats de ces évaluations ont également mis en évidence de grandes améliorations dans le dispositif de sécurité global par rapport aux évaluations précédentes réalisées au cours de l'exercice 2020-2021. Ce travail a permis à l'équipe du programme de sécurité de l'information de Santé Ontario de mettre à jour le modèle de capacité de sécurité, qui a été mis au point à partir du cadre précédent du NIST. Ce travail a également contribué à mettre à jour le catalogue détaillé des services de sécurité de l'information de Santé Ontario en y intégrant soixante-treize services fondés sur le modèle de capacité de sécurité, et à réévaluer les ressources nécessaires au programme de sécurité de l'information de Santé Ontario. Ce travail appuie par ailleurs la feuille de route triennale actualisée du programme de sécurité de l'information de Santé Ontario destinée à améliorer le dispositif de cybersécurité global de Santé Ontario.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Comité directeur sur la sécurité de l'information (**CDSI**) de Santé Ontario et ses cinq sous-comités ont continué de fournir une direction et une orientation sur la sécurité de l'information au portefeuille Excellence numérique en santé, sous la direction de son responsable. Lors des réunions mensuelles du CDSI, les responsables du Bureau de la sécurité de l'information (**BSI**) et de la défense de la cybersécurité (**DC**) de Santé Ontario ont fait le point sur l'état d'avancement des initiatives et activités de sécurité visant à améliorer le dispositif de sécurité de Santé Ontario, et ont informé les responsables et les dirigeants des différents portefeuilles des tendances, des risques et des défis les plus récents en matière de sécurité qui nécessitent une attention particulière.

Centre des opérations de sécurité (COS) hybride modernisé (*nouveau*)

Aujourd'hui, les cyberattaquants recherchent des occasions de frapper à tout moment, sans se préoccuper des heures normales d'ouverture. Au cours de l'exercice 2022-2023, Santé Ontario a entrepris de créer un centre des opérations de sécurité (**COS**) hybride qui protège et défend ses actifs vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Grâce à un partenariat avec un FSSG et au déploiement d'un ensemble d'outils de détection et de réponse étendus (**DRE**) basés sur l'infonuagique, les menaces sont bloquées et transmises à Santé Ontario, au besoin, afin de protéger les systèmes et les données. La couverture et la modernisation du COS hybride nouvellement créé et des systèmes se poursuivront tout au long du prochain exercice. À travers cet engagement, Santé Ontario élabore, met à l'essai et affine son modèle, qui est actuellement étendu par l'entremise de son centre de cybersécurité.

Dans le cadre du renforcement de la DRE, la migration vers un nouveau système de gestion des informations et des événements de sécurité (**GIES**) a donné d'excellents résultats tout au long de l'année. En remplaçant l'ancien outil de GIES, Santé Ontario a augmenté la couverture de ses actifs de plus de 200 %, tout en n'augmentant ses coûts que d'environ 37 %. L'utilisation de l'outil de GIES en conjonction avec les autres systèmes de sécurité déployés les années précédentes a contribué à la création d'un système de DRE entièrement fonctionnel et basé sur l'infonuagique, ce qui permet à l'organisme de faire face et de répondre aux menaces de sécurité avant qu'elles n'aient une incidence sur les opérations.

4. Principales initiatives en matière de programmes et de projets

Le Bureau de la protection de la vie privée, en collaboration avec l'équipe de la cybersécurité et d'autres partenaires commerciaux, est chargé de protéger la vie privée des personnes ainsi que la confidentialité, la sécurité et la disponibilité des actifs de données, et de permettre à l'organisme d'utiliser les données et d'autres actifs à l'appui de ses programmes et de ses projets. Quelques-uns de ces programmes et projets sont présentés ci-dessous.

Programme d'accès des particuliers au dossier de santé électronique (DSE) (*mis à jour*)

Santé Ontario a travaillé en collaboration avec le ministère de la Santé afin que les particuliers puissent accéder numériquement aux données contenues dans le DSE provincial, qui est élaboré et géré par Santé Ontario, conformément à sa désignation en qualité d'organisation prescrite. Au cours de l'année écoulée, le ministère et Santé Ontario se sont employés à éliminer les obstacles stratégiques et juridiques qui empêchent ce dernier de fournir aux particuliers un moyen numérique d'accéder directement aux données gérées par la province. L'accès numérique direct aux données contenues dans le DSE n'est, à ce jour, pas offert aux particuliers.

Par le passé, les particuliers ont pu accéder directement à certaines parties de leur DSE en passant par des portails destinés aux patients (p. ex., MyChart, myUHN) qui n'étaient pas élaborés ou gérés par Santé Ontario. Une fois que le nouveau pouvoir de Santé Ontario est consacré par la LPRPS, ce nouveau programme d'accès provincial vise à permettre aux Ontariens d'accéder numériquement à leurs données dans le DSE. Le règlement permettrait à Santé Ontario d'introduire progressivement l'accès numérique, en commençant par l'accès numérique aux dossiers de santé contenus dans le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (**SILO**). Le ministère estime qu'il est essentiel de fournir aux particuliers un accès numérique à leurs RPS dans le DSE pour permettre la prestation de meilleurs soins. Ce programme s'inscrit également en phase avec le pilier « Accès numérique pour les patients » de la stratégie Priorité au numérique pour la santé du ministère.

Santé811 (*mis à jour*)

Santé811, auparavant dénommé ConnexionSanté Ontario (**CSO**) et Service d'orientation en matière de soins de santé (**SOSS**), a été lancé par le gouvernement en avril 2022. « Santé811 est un nouveau programme visant à mettre les particuliers en contact avec des infirmières et d'autres services de

santé, depuis n'importe où et à tout moment. ConnexionSanté Ontario permet aux Ontariens d'avoir accès plus facilement à des soins et à des renseignements en temps opportun par téléphone, par clavardage et en ligne⁴ ».

Santé811 tient lieu de « guichet numérique » unique pour le système de soins de santé de l'Ontario, offrant aux Ontariens un espace où ils peuvent accéder à des renseignements et à des conseils sur la santé, faire l'objet d'un triage préliminaire pour être mis en relation avec des services de santé financés par les fonds publics dans toute la province, et recevoir des orientations tout au long de leur parcours de soins de santé. Santé Ontario, y compris les membres du Bureau de la protection de la vie privée, a épaulé le ministère de la Santé pendant la phase de passation des marchés. Le ministère a confié le contrat à Santé Ontario, qui supervise désormais la mise en œuvre, la gestion continue ainsi que les opérations et le rendement de ce service. En qualité de mandataire, au sens de la LPRPS, pour le compte du ministère de la Santé, Santé Ontario, par l'entremise de ses équipes de la protection de la vie privée et de la sécurité, a été chargé d'examiner et d'approuver les évaluations de l'impact sur la protection de la vie privée, les évaluations des menaces et des risques, les plans, politiques et procédures d'atténuation des risques et les pratiques de gestion des incidents du fournisseur de Santé811, en veillant à ce que Santé811 ait mis en place des contrôles de protection de la vie privée et de sécurité acceptables pour le ministère, pour Santé Ontario, et conformes au cadre de l'entente.

Les équipes de Santé Ontario chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité examinent actuellement l'évaluation delta de l'impact sur la protection de la vie privée et l'évaluation delta des menaces et des risques réalisées par un tiers pour le compte de Santé811, et coordonnent une présentation pour le CIPVP en préparation du déploiement, par Santé811, du recours aux visites virtuelles prévu pour le 30 mai 2023.

Transfert de l'Initiative ontarienne de coût par cas à Santé Ontario (*nouveau*)

Le groupe des partenariats stratégiques du ministère de la Santé et Santé Ontario ont estimé que la supervision de l'Initiative ontarienne de coût par cas (IOCC) devrait être transférée à Santé Ontario, le date de transfert ayant été fixée au 1^{er} décembre 2022. La solution de l'IOCC permet la collecte systématique des coûts dans soixante-dix hôpitaux existants. Le calcul des coûts par cas est une méthode comptable utilisée pour suivre les coûts de la prestation des soins de santé aux patients ou aux clients. Elle consiste à intégrer les données financières, cliniques et d'utilisation à l'échelle du patient. La solution est gérée par un fournisseur, la gestion des données est assurée par le ministère de la Santé, et les données sont hébergées par Santé Ontario (auparavant sur les serveurs de cyberSanté). Santé Ontario s'appuie actuellement sur le calcul des coûts par cas pour faciliter l'élaboration et la gestion des modèles de financement et de diverses autres analyses financières.

⁴ <https://news.ontario.ca/fr/release/1002095/lontario-lance-un-nouvel-outil-pour-relier-les-gens-a-du-personnel-infirmier-et-autres-services-de-sante-de-nimporte-ou-en-tout-temps>

Le transfert comprenait ce qui suit :

- 1) La migration du nouveau contrat de fournisseur. Ce qui implique :
 - une solution de calcul des coûts par cas fondée sur l'activité; celle-ci permet aux établissements de retracer le parcours d'un patient tout au long de son continuum de soins dans différents établissements de soins, et de calculer les coûts de chaque épisode de soins au sein de l'établissement concerné;
 - un environnement infrastructurel connexe pour héberger la solution;
 - le maintien de la gestion des soixante-dix établissements actuellement hébergés dans la solution provinciale centralisée;
 - l'ajout de vingt nouveaux établissements à la solution sur une période de cinq ans;
 - l'exercice, par Santé Ontario, du rôle de mandataire au sens de la LPRPS pour le compte du ministère dans le cadre de l'IOCC (nouveau rôle pour Santé Ontario relativement à cette initiative).
- 2) Un financement, sur une période de cinq ans, pour assurer la gestion du fournisseur, ainsi que pour la création et la gestion d'un centre d'excellence (CE) à l'appui des établissements de l'IOCC.

Prise en charge par le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) des clients recevant des services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC) de la part d'un organisme autochtone financé par le ministère de la Santé (nouveau)

Ce projet piloté par le ministère de la Santé permettra aux clients recevant des services de soutien à domicile de la part d'organismes autochtones directement financés par le ministère de la Santé d'avoir accès au PMO. Les SSDMC sont mis à contribution pour enregistrer ces clients dans le Système CHRIS d'information sur la santé des clients (**Système CHRIS**) afin de leur permettre l'accès au PMO. Comme ces clients ne sont pas des clients des SSDMC, cette initiative présente des pouvoirs juridiques uniques en vertu desquels Santé Ontario n'a aucun lien direct avec les organismes autochtones. Un nouveau type d'orientation est en cours d'élaboration au sein du Système CHRIS pour enregistrer ces patients dans le Système CHRIS. Le Bureau de la protection de la vie privée s'est efforcé de fournir une rétroaction sur le modèle des pouvoirs juridiques et d'élaborer une évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée (EIPVP) de l'initiative. Ces risques et les recommandations issus de l'EIPVP seront communiqués au ministère de la Santé afin de veiller à ce que les objectifs du programme concordent avec la capacité à tirer parti du Système CHRIS. Le Bureau de la protection de la vie privée poursuivra son travail en vue de finaliser l'EIPVP, puis répondra aux risques mis en évidence à partir des conclusions de l'évaluation.

Mise en œuvre du dépistage du cancer du VPH (nouveau)

Santé Ontario a lancé un vaste projet pluriannuel visant à faire du dépistage du virus du papillome humain (VPH) le fondement du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus en Ontario. Le

Bureau de la protection de la vie privée a travaillé en collaboration avec les équipes de Santé Ontario chargées de l’approvisionnement et du dépistage du cancer pour contribuer à l’acquisition d’un fournisseur de services de laboratoire à l’appui du programme, et apporter un éclairage quant au choix de ce fournisseur. Le Bureau de la protection de la vie privée continuera de soutenir cette initiative grâce au développement, à la mise en œuvre, à l’exécution et, à terme, par des opérations régulières destinées à garantir l’application des principes consistant à intégrer la protection de la vie privée dès la conception, la détermination et l’atténuation des risques au moyen d’une évaluation formelle des risques en matière de protection de la vie privée et la collaboration aux projets, ainsi que par un soutien aux opérations de protection de la vie privée une fois que le programme mis à jour aura été lancé.

Thérapie cognitivo-comportementale sur Internet (TCCi) assistée par un thérapeute (*nouveau*)

Le Centre d’excellence pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances de Santé Ontario a été créé pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie provinciale en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. La réalisation de cette stratégie passe tout particulièrement par la nécessité de fournir un accès coordonné aux services de santé mentale en favorisant l’accès, pour les Ontariens souffrant de dépression et de troubles liés à l’anxiété, à la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) à court terme et fondée sur des données probantes, et ce, sans que les participants n’aient à déboursier quoi que ce soit.

Le programme est mis en œuvre par dix réseaux régionaux de psychothérapie dans le cadre d’une coordination à l’échelle de la province. Chaque réseau est constitué de plusieurs organismes chargés de gérer et fournir des services de grande qualité aux particuliers d’une région définie de l’Ontario. L’accès au programme est centralisé au sein de chaque réseau : les particuliers sont orientés directement vers un organisme responsable du réseau (**ORR**) à des fins d’examen et d’évaluation, puis ils sont aiguillés vers le service le plus à même de répondre à leurs besoins.

Un processus concurrentiel d’approvisionnement et d’évaluation a eu lieu. Deux fournisseurs ont été retenus pour assurer la prestation du service. Étant donné que des RPS sont recueillis, utilisés, stockés et divulgués dans le cadre de la solution de TCCi, des EIPVP ont été réalisées à l’égard des solutions des deux fournisseurs.

Modernisation des services du Système CHRIS et des soins à domicile (*mis à jour*)

Le Bureau de la protection de la vie privée continue de travailler en étroite collaboration avec l’équipe Santé Ontario de Toronto Nord (**ESO TN**) afin de prendre les mesures nécessaires pour que l’ESO TN puisse faire du Système CHRIS sa plateforme d’enregistrement centrale et ainsi faciliter l’identification, l’enregistrement et le suivi de ses patients. Le Bureau de la protection de la vie privée s’est employé à travailler sur les risques et les recommandations mis en évidence en préparation de l’intégration de l’ESO TN. Les livrables en cours de préparation serviront également à

faciliter l'intégration ultérieure de l'ESO grâce à l'élaboration d'outils et de mécanismes de soutien flexibles.

En outre, le Bureau de la protection de la vie privée a prodigué des conseils sur la planification de la modernisation des soins à domicile et en milieu communautaire (**MSDMC**), y compris les projets phares. Les projets phares visent à élaborer et mettre à l'essai de nouveaux modèles de prestation de soins intégrés par l'entremise de sept ESO. En collaboration avec l'équipe chargée des produits du Système CHRIS et l'équipe des affaires juridiques, le Bureau de la protection de la vie privée a apporté sa contribution quant à la manière de soutenir au mieux ces initiatives dans le cadre des pouvoirs et des paramètres législatifs existants. Le Bureau de la protection de la vie privée a fait part des risques et considérations en matière de protection de la vie privée qui doivent être pris en compte dans la planification avant de consolider les plans de mise en œuvre.

Appui à Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC) (*nouveau*)

Dans le cadre du protocole d'entente sur les services partagés conclu entre Santé Ontario et SSDMC, Santé Ontario est chargé, à de nombreux égards, d'assurer un appui à SSDMC. Le Bureau de la protection de la vie privée a soutenu de nombreuses initiatives de SSDMC dans le cadre de l'engagement que Santé Ontario a pris envers SSDMC.

Le travail concerne notamment :

- l'établissement des exigences en matière de protection de la vie privée pour étayer les demandes de propositions en vue de la sélection des fournisseurs de matériel médical (**MM**) et de services de traitement des plaies par pression négative (**TPPN**);
- la réalisation d'une évaluation des soumissions présentées dans le cadre des demandes de propositions en matière de MM et de TPPN;
- le lancement d'un effort visant à faciliter l'élaboration des EIPVP pour les nouveaux fournisseurs et les processus liés aux enquêtes auprès des soignants et des patients.

Échange de renseignements numériques sur la santé (ERNS) (*mis à jour*)

Permettre aux dépositaires de renseignements sur la santé d'échanger des renseignements électroniques est primordial pour fournir aux Ontariens des soins de santé efficaces et intégrés. La LPRPS a été modifiée le 1^{er} janvier 2021 pour améliorer l'interopérabilité entre les actifs de santé numériques. En vertu de ces modifications dans l'ERNS, Santé Ontario est chargé de définir les exigences d'interopérabilité (y compris la protection de la vie privée et la sécurité de l'information) des systèmes électroniques, de déterminer les spécifications et de collaborer activement avec les fournisseurs et des dépositaires de renseignements sur la santé dans le cadre d'un programme visant à contrôler et à garantir le respect des exigences. Santé Ontario est en train d'élaborer des processus de certification et de conformité pour s'assurer que les fournisseurs, les dépositaires de renseignements sur la santé et les propriétaires d'actifs de santé numériques évoluent vers une interopérabilité fondée sur des normes et guidée par la province. Au cours de l'exercice 2022-2023, Santé Ontario a organisé des consultations avec le CIPVP concernant les spécifications

d'interopérabilité de l'aiguillage électronique, d'eConsultation et du Répertoire des données cliniques sur les soins actifs et communautaires (**RDC sur les soins actifs et communautaires**), et a continué à fournir des mises à jour au CIPVP sur les spécifications relatives au résumé du dossier du patient et en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Gestion centralisée des listes d'attente (*mis à jour*)

Au cours de l'exercice écoulé, le portefeuille Soutien à la performance du système de santé (**SPSS**) a créé un référentiel provincial d'aiguillage électronique pouvant accueillir des données sur le « temps d'attente 1 », et a aussi lancé un outil de veille stratégique agile (Plateforme d'information sur le système de santé) qui offre une visibilité en temps réel sur les listes d'attentes en chirurgie pour différents groupes d'utilisateurs (bureaux de chirurgiens, hôpitaux et équipes Santé Ontario). Ces outils permettent de mieux comprendre les tendances de la demande et les lacunes dans les services en exposant les données existantes du Système d'information sur les temps d'attente (**SITA**) en chirurgie. Les équipes chargées des affaires juridiques, de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'information ont travaillé en étroite collaboration avec le portefeuille SPSS pour faciliter l'acquisition des données, l'établissement des accords juridiques et l'élaboration des contrôles nécessaires à la mise en place de ces services de gestion des listes d'attente. Le travail se poursuit pour faciliter l'expansion de la Plateforme d'information sur le système de santé et fournir des indicateurs et des analyses complémentaires sur le système de santé aux équipes opérationnelles et aux intervenants de Santé Ontario, et ce, en appui à la planification et à la gestion du système de santé.

Centre d'excellence (CE) pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances (SMLD) (*mis à jour*)

Dans le cadre de sa stratégie Vers le mieux-être, le ministère de la Santé a confié à Santé Ontario un rôle clé dans la prestation et la qualité des services en SMLD. Ce rôle suppose de piloter plusieurs initiatives numériques décrites dans la feuille de route de la stratégie, initiatives dans lesquelles les équipes chargées de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'information jouent un rôle essentiel en veillant à ce qu'elles respectent non seulement les obligations qui incombent à Santé Ontario en vertu de la LPRPS, mais aussi les pratiques exemplaires générales en matière de protection de la vie privée et de sécurité de l'information. Les principales initiatives menées au cours de l'exercice 2022-2023 comprenaient un projet pilote visant à soutenir la collecte de données sur la santé mentale des enfants et des jeunes, ainsi qu'un projet pilote destiné à rationaliser la soumission de données dans le système Drogue et alcool – Système d'information sur le traitement (**DASIT**) concernant la santé mentale communautaire et la lutte contre les dépendances, et à faciliter l'intégration directe de ces données dans la plateforme de données analytiques de Santé Ontario.

Les équipes chargées des affaires juridiques, de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'information ont appuyé ces initiatives en effectuant une analyse pointue impliquant

l'entrecroisement de textes législatifs et de cadres contractuels complexes, en étayant les exigences applicables aux nouvelles ententes et l'élaboration de celles-ci, en clarifiant les flux de données et en réalisant des évaluations de la protection de la vie privée et de la sécurité. Bien que certains travaux ayant trait aux évaluations et aux ententes soient en cours, les examens et les évaluations détaillés ont permis de cerner les risques et les obstacles potentiels pour l'unité opérationnelle, et d'en tenir compte pour élaborer les plans de projet et prendre les décisions stratégiques concernant le CE en SMLD.

5. La protection de la vie privée et la sécurité en chiffres : Indicateurs clés

Les indicateurs clés suivants en matière de protection de la vie privée et de sécurité mettent en évidence certains des travaux accomplis par le Bureau de la sécurité de l'information et le Bureau de la protection de la vie privée au cours de l'exercice 2022-2023, et donnent une idée de la mesure dans laquelle Santé Ontario se conforme aux exigences législatives et réglementaires, ainsi qu'à ses politiques et procédures en matière de protection de la vie privée et de sécurité.

Indicateurs de protection de la vie privée : points saillants

Gestion des atteintes à la protection de la vie privée par Santé Ontario

Santé Ontario assure la gestion, la garde ou le contrôle d'un très grand nombre de documents et d'ensembles de données. Santé Ontario exploite des registres et des dépôts qui contiennent des données relatives aux interactions des particuliers avec le système de soins de santé de l'Ontario ainsi que des RPS, tandis que la partie « DSE » de ces actifs de données représente, à elle seule, plus de onze milliards d'enregistrements, soit environ 26,4 millions de particuliers associés à des RPS. Les indicateurs ci-dessous portent notamment sur les atteintes aux politiques de protection de la vie privée et les atteintes au cours desquelles des RPS ont été perdus, volés ou traités de manière non autorisée. Il y a atteinte à la protection de la vie privée, par exemple, lorsqu'un employé accède par inadvertance à des RPS alors qu'il n'est pas tenu de le faire dans le cadre de ses fonctions. Ou encore lorsqu'un organisme externe transmet des RPS à Santé Ontario alors que ce dernier n'a pas demandé ces renseignements ou n'en avait pas besoin.

Le nombre d'atteintes est assez faible par rapport au nombre de dossiers et de transactions et au risque d'erreur humaine à l'échelle du système de soins de santé et de Santé Ontario. Toutes les atteintes présumées et avérées à la protection de la vie privée font l'objet d'une enquête du Bureau de la protection de la vie privée en collaboration avec les intervenants compétents, et des stratégies d'atténuation et des recommandations sont mises en œuvre pour éviter que d'autres atteintes ne surviennent à l'avenir.

Atteintes à la protection de la vie privée ⁵				
	Avril à juin 2022	Juillet à septembre 2022	Octobre à décembre 2022	Janvier à mars 2023
Atteintes	32	37	31	31

Programme de dépistage du cancer – courriers mal acheminés

Au cours de l'exercice 2022-2023, Santé Ontario a envoyé plus de sept millions de courriers à des particuliers dans le cadre de son Programme de dépistage du cancer, y compris, par exemple, des rappels de dépistage et des résultats de tests de dépistage. Ces courriers constituent un élément essentiel du Programme de dépistage du cancer, qui aide les particuliers à détecter le cancer à un stade précoce, lorsqu'il y a de meilleures chances de le traiter avec succès, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

Il arrive que certains de ces courriers soient mal acheminés en raison d'adresses obsolètes ou incorrectes issues des sources de données. Au cours de l'exercice écoulé, 588 courriers ont été livrés à une adresse obsolète ou incorrecte, et renvoyés à Santé Ontario après avoir été ouverts. Les courriers mal acheminés ouverts représentent 0,008 % du nombre total de courriers liés au dépistage.

Chaque courrier renvoyé est examiné par le Centre de contact du dépistage du cancer de Santé Ontario, qui invalide l'adresse incorrecte et tente de mettre à jour le fichier du destinataire cible en saisissant la bonne adresse. Santé Ontario envoie également un courrier de notification d'atteinte au destinataire cible si le courrier a été mal acheminé et ouvert par le destinataire erroné, et si Santé Ontario est en mesure de mettre à jour l'adresse.

Demandes d'accès au DSE et de rectification de celui-ci et demandes liées aux directives de consentement

Le traitement des demandes relatives à la protection de la vie privée dans le cadre du dossier de santé électronique (DSE) en ce qui concerne l'accès, la rectification et les directives de consentement permet aux patients d'exercer les droits de protection de la vie privée qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de son rôle d'organisation prescrite relativement au DSE provincial et de mandataire des dépositaires de renseignements sur la santé, Santé Ontario :

⁵ Les atteintes imputables au mauvais acheminement des courriers envoyés dans le cadre du Programme de dépistage du cancer sont déclarées séparément dans ce rapport.

- reçoit et met en œuvre les demandes des patients d'ajouter, de rectifier ou de révoquer une directive de consentement à l'égard des RPS de leur DSE;
- facilite le processus administratif lié aux demandes d'accès des particuliers aux RPS du DSE et aide les dépositaires de renseignements sur la santé qui contribuent à ce processus, et facilite également le processus de rectification lorsque cela est nécessaire.

Demandes relatives à la protection de la vie privée dans le contexte du DSE				
	Avril à juin 2022	Juillet à septembre 2022	Octobre à décembre 2022	Janvier à mars 2023
Nombre de demandes d'accès et de rectification	97	87	111	112
Nombre de demandes liées aux directives de consentement	456	206	158	233

Gestion des incidents liés à la protection de la vie privée dans le contexte du DSE – dépositaires de renseignements sur la santé et coroners

Les dépositaires de renseignements sur la santé et les coroners sont tenus de mettre en œuvre leurs propres politiques internes de gestion des incidents liés à la protection de la vie privée, et de s'y conformer en ce qui concerne les RPS accessibles au moyen du DSE. En outre, les dépositaires de renseignements sur la santé et les coroners qui accèdent au DSE ou qui y versent des documents doivent notifier Santé Ontario, à la première occasion raisonnable, dès lors qu'ils font l'observation ou prennent connaissance d'une atteinte à la protection de la vie privée liée aux RPS accessibles au moyen du DSE. Dès réception de cette notification, Santé Ontario signale l'atteinte à la protection de la vie privée à tout autre dépositaire de renseignements sur la santé ou coroner ayant causé l'atteinte ou ayant versé le document de RPS au DSE. Pour faciliter davantage le processus de gestion des incidents, Santé Ontario fournit aux dépositaires de renseignements sur la santé des rapports d'audit sur le DSE sur lesquels ils s'appuient pour vérifier et contrôler leur niveau de conformité à la LPRPS.

Atteintes à la protection de la vie privée dans le contexte du DSE – DRS et coroners				
	Avril à juin 2022	Juillet à septembre 2022	Octobre à décembre 2022	Janvier à mars 2023
Nombre d'atteintes à la protection de la vie privée signalées	8	8	15	19

Évaluations de l'impact sur la protection de la vie privée (EIPVP)

L'une des principales fonctions du Bureau de la protection de la vie privée est de réaliser des EIPVP pour évaluer les risques qui pèsent sur un programme ou un système d'information en ce qui concerne la protection de la vie privée, et de recommander des stratégies visant à les atténuer. Les EIPVP offrent l'assurance que les problèmes et les risques liés à la protection de la vie privée sont cernés et résolus. Ils permettent également de mieux comprendre la manière dont Santé Ontario traite les RPS ou les RP, et mettent en évidence les moyens par lesquels Santé Ontario se conforme à ses obligations législatives et réglementaires et à son engagement, vis-à-vis du grand public, en faveur de la protection de la vie privée.

Évaluations de l'impact sur la protection de la vie privée				
	Avril à juin 2022	Juillet à septembre 2022	Octobre à décembre 2022	Janvier à mars 2023
Nombre d'EIPVP réalisées	18	26	26	32

Indicateurs de sécurité : points saillants

Les indicateurs clés suivants en matière de sécurité mettent en évidence le nombre d'évaluations des menaces et des risques (EMR) internes et externes réalisées, et des autres types d'évaluations de sécurité et de tests de pénétration demandés pour les nouveaux systèmes ou les changements au niveau du fonctionnement. Par ailleurs, le tableau indique le nombre total d'événements et d'incidents internes et externes, comme les attaques par hameçonnage, ou tout autre type d'indication de compromission (IC) ayant dû faire l'objet d'une enquête. Enfin, dans un souci de

conformité avec les pratiques exemplaires et les normes de l'industrie, les chiffres ci-dessous détaillent le nombre d'analyses complètes de vulnérabilité qui ont été effectuées sur différentes infrastructures de réseau de Santé Ontario.

Principales activités de cybersécurité – exercice 2022-2033				
	EMR	Évaluation de sécurité	Test de pénétration	Incident évalué
Nombre d'évaluations réalisées selon le type	64	80	16	42

6. Regarder vers l'avenir

Pour continuer à accomplir son mandat principal, à savoir intégrer le système de santé et favoriser la prestation de soins de qualité supérieure centrés sur le patient, Santé Ontario a besoin de données : renseignements sur la santé des patients et renseignements personnels. Le Bureau de la protection de la vie privée, le Bureau de la sécurité de l'information et les équipes chargées de la cybersécurité ont travaillé avec diligence, au cours de l'année écoulée, pour optimiser l'utilisation des données et les soins aux patients, tout en veillant à ce que les données de santé soient gérées conformément aux obligations légales des organismes et à leur engagement à protéger la vie privée et la confidentialité. Dans le cadre de ses rôles prescrits, Santé Ontario assume d'importantes responsabilités et dispose d'une grande marge de manœuvre pour utiliser les données qui lui sont confiées. De ce fait, son travail se poursuit. Ci-dessous figurent quelques-unes des principales priorités des équipes chargées de la protection de la vie privée et de la cybersécurité.

Permettre l'utilisation de données à l'échelle de Santé Ontario – stratégie provinciale sur les données de santé et le numérique (SPDSN) (nouveau)

Santé Ontario détient des actifs de données clés du système de santé qui lui ont été transférés par les anciens organismes du système de santé de la province, conformément à la *Loi pour des soins interconnectés*. Santé Ontario continue d'acquérir de nouveaux actifs de données à des fins de planification et de gestion du système, et à la demande du ministère de la Santé à des fins autorisées. Bien que ces actifs de données continuent d'être gérés conformément aux pouvoirs et aux pratiques existants, les équipes chargées de la protection de la vie privée, de la sécurité, de l'acquisition des données et des services travaillent de concert avec les collègues du ministère de la Santé pour explorer, par l'entremise de nouvelles modifications réglementaires et décisions stratégiques, les possibilités d'élargir ou de rationaliser les pouvoirs de Santé Ontario pour optimiser l'utilisation de ses actifs de données.

Parallèlement, l'utilisation accrue de ces actifs de données au sein de l'organisme nécessite la mise en œuvre de pratiques et de procédures de protection de la vie privée, de sécurité et de gestion de l'information qui répondent, à tout le moins, aux exigences fixées par le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée relativement au rôle d'entité prescrite et de personne prescrite de Santé Ontario. Au cours de l'année à venir, les équipes chargées de la protection de la vie privée, de la sécurité et de l'acquisition des données continueront à soutenir ce travail, qui évoluera en conjonction avec l'élaboration de la stratégie sur les données et l'analytique de Santé Ontario, et les efforts déployés par le ministère de la Santé pour moderniser la LPRPS.

Des discussions bilatérales sont en cours entre le ministère de la Santé et Santé Ontario afin d'établir les priorités à court terme concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de stratégie provinciale sur les données de santé et le numérique (**SPDSN**). Cela suppose notamment :

- d'examiner le contexte et l'orientation stratégique de la SPDSN;
- d'établir les priorités de travail et les rôles à court terme pour :
 - la gouvernance et les politiques,
 - la gestion des opérations et des données,
 - la technologie,
 - la gestion des intervenants et du changement.

Accroître l'accès des fournisseurs aux dossiers de santé des patients : visualiseur clinique consolidé et plateforme de fondement des données cliniques du DSE (*nouveau*)

Santé Ontario finance et soutient actuellement trois visualiseurs cliniques en Ontario, qui offrent aux cliniciens des fonctionnalités chevauchantes, mais qui desservent aujourd'hui des régions différentes et continuent de faire l'objet de versions indépendantes, essentiellement en fonction des feuilles de route des produits et des rétroactions des utilisateurs finaux. Santé Ontario s'engage dans un programme visant à consolider ces trois visualiseurs cliniques en un seul visualiseur provincial standard afin que les fournisseurs puissent accéder aux renseignements sur la santé disponibles dans le DSE. Ce programme comprend non seulement la mise en place du visualiseur clinique provincial unique, l'intégration avec les registres et les dépôts existants du DSE, la préparation du déploiement technique, mais aussi des activités de gestion du changement, notamment la planification et l'élaboration de stratégies pour l'intégration, la formation, la communication et la préparation des projets pilotes. Par ailleurs, en ce qui concerne l'« accès au DSE » mentionné ci-dessus, pour tenir compte des exigences en matière de « moyen d'accès numérique », la portée de la stratégie de consolidation des visualiseurs a été élargie de manière à inclure également un visualiseur provincial pour les patients, et ce, afin de fournir aux particuliers un moyen d'accéder numériquement aux renseignements contenus dans leur DSE.

En parallèle, le Répertoire des données cliniques sur les soins actifs et communautaires (**RDC sur les soins actifs et communautaires**) utilise une technologie vieillissante et arrive en fin de vie. Cette situation s'est traduite, pour les cliniciens, par des lacunes au niveau des fonctionnalités, des

technologies et des données. Santé Ontario remplacera le RDC sur les soins actifs et communautaires existant par un nouveau RDC sur la nouvelle plateforme commune de fondement des données cliniques (**FDC**), y compris en procédant à l'installation et la configuration du dépôt et de la terminologie, à la migration des données, à la configuration de l'entrée et de la sortie des données et à la migration des données du RDC sur les soins actifs et communautaires vers le nouveau RDC. La plateforme FDC sera également mise à profit pour les autres actifs de données cliniques de Santé Ontario, y compris ceux qui font partie du DSE, et ce projet sera réalisé en plusieurs phases et sur plusieurs années.

Les « patients avant la papperasse » – moderniser la communication avec les fournisseurs (nouveau)

Santé Ontario appuie les efforts du ministère de la Santé visant à réduire l'utilisation de télécopies et d'autres formulaires en papier, dans les milieux de soins de santé, lorsqu'il est possible de les remplacer par des moyens numériques dans le but de faire passer « les patients avant la papperasse ». Comme décrit ci-après, cet effort de numérisation des communications dans le domaine des soins de santé aura pour effet d'accroître la capacité à partager les dossiers des patients pour faciliter les soins, et de renforcer les mesures de sécurité destinées à protéger la vie privée des patients.

Selon le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (**CIPVP**) de l'Ontario, « les télécopies mal acheminées constituent la principale cause de divulgation non autorisée de renseignements personnels sur la santé en Ontario ».

Le 21 septembre 2022, les commissaires à la protection de la vie privée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont publié une résolution conjointe intitulée « Susciter la confiance du public dans les services de santé numériques ». Dans cette résolution conjointe, les commissaires ont invité les gouvernements, les établissements du secteur de la santé et les fournisseurs de soins de santé à déployer des efforts concertés et à faire preuve de leadership et de détermination afin de mettre en œuvre une infrastructure de communication numérique moderne, sécurisée et interopérable dans le secteur de la santé.

Ils ont également appelé les fournisseurs de soins de santé à éliminer progressivement, « dans les meilleurs délais », l'utilisation du télécopieur traditionnel et des systèmes de courrier électronique non chiffrés et à les remplacer par des systèmes modernes, sécurisés et interopérables pour communiquer les renseignements personnels sur la santé.

Le 2 février 2023, le ministère de la Santé a publié son nouveau plan sur les soins de santé intitulé *Votre santé* : plan pour des soins interconnectés et commodes. Dans le cadre de ce plan, le ministère de la Santé s'est engagé à « dire adieu au télécopieur » et à remplacer « les antiques

télécopieurs par des solutions de rechange numériques en matière de communication chez tous les fournisseurs de soins de santé de l'Ontario au cours des cinq prochaines années ». ⁶

Santé Ontario collabore avec le ministère de la Santé pour élaborer et mettre en œuvre ce plan quinquennal.

Matériel médical (MM) (nouveau)

Le Bureau de la protection de la vie privée a accompagné les efforts d'approvisionnement de SSDMC relativement à la sélection des fournisseurs de MM. Dans le prolongement de la modernisation du MM, des améliorations connexes seront apportées au Système CHRIS afin de le rendre plus efficace pour le personnel et les clients de SSDMC, d'harmoniser les changements pour appuyer les nouveaux contrats d'approvisionnement, de fournir au personnel de SSDMC une meilleure visibilité sur le rendement des fournisseurs, la livraison et la gestion des stocks, et de fournir aux patients et à leurs soignants des soins efficaces, équitables, opportuns, sûrs et centrés sur le patient. Ces améliorations porteront également sur l'intégration des systèmes avec les fournisseurs. Il est estimé qu'à la suite de l'attribution des contrats aux fournisseurs, douze EIPVP seront nécessaires, et qu'un contrôle connexe en matière de la protection de la vie privée devra être exercé, au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025, pour faciliter l'évaluation des fournisseurs et de l'intégration des systèmes.

Correspondance numérique (nouveau)

Santé Ontario a lancé une initiative visant à tirer parti des capacités numériques de la province et à les accroître dans le but de moderniser les communications sur le dépistage du cancer et d'améliorer l'expérience des Ontariens en matière de dépistage. L'initiative vise à mettre la solution de correspondance numérique en concordance avec la stratégie générale de Santé Ontario pour communiquer avec les Ontariens au sujet de leurs soins de santé. Le Bureau de la protection de la vie privée a été mobilisé pour apporter un appui tout au long du cycle de vie du projet afin de veiller à ce que les principes consistant à intégrer la protection de la vie privée dès la conception soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de la solution, et que les risques soient cernés et corrigés grâce à la collaboration avec les partenaires commerciaux et à une évaluation formelle des risques en matière de protection de la vie privée.

⁶ <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=f179e4e0-c10a-499a-a818-e6fc7aee3557>

Annexe A – Sigles

Sigle	Signification
BSI	Bureau de la sécurité de l'information
CC	cadre de cybersécurité
CDSI	Comité directeur sur la sécurité de l'information
CE	centre d'excellence
CIPVP	Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
CITIX	partage de renseignements sur les cybermenaces
CODS	Conseil ontarien des données sur la santé
COS	centre des opérations de sécurité
CPVP	chef de la protection de la vie privée
CROS	centre régional des opérations de sécurité
CSO	ConnexionSanté Ontario
DAI	demande d'accès à l'information
DASIT	Drogue et alcool – Système d'information sur le traitement
DC	défense de la cybersécurité
DRE	détection et réponse étendues
DRS	dépositaire de renseignements sur la santé
DSE	dossier de santé électronique
EIPVP	évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée
EMR	évaluation des menaces et des risques

Sigle	Signification
EP	entité prescrite
ERNS	échange de renseignements numériques sur la santé
ESO TN	équipe Santé Ontario de Toronto Nord
FDC	plateforme de fondement des données cliniques
FRIS	fournisseur d'un réseau d'information sur la santé
FSE	fournisseur de services électroniques
FSSG	fournisseur de services de sécurité gérés
GIES	gestion des informations et des événements de sécurité
GLPS	groupe local de prestation de services
IC	indication de compromission
IOCC	Initiative ontarienne de coût par cas
LAIPVP	<i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>
LPRPS	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i>
MM	matériel médical
MOS	Modèle opérationnel de cybersécurité
NIST	National Institute Of Standards And Technology
NRI	notification de réponse aux incidents
OP	organisation prescrite
ORR	organisme responsable du réseau
PP	personne prescrite

Sigle	Signification
RDC sur les soins actifs et communautaires	Répertoire des données cliniques sur les soins actifs et communautaires
Règl. de l'Ont.	Règlement de l'Ontario
RNM	Répertoire numérique des médicaments
RODC	Registre ontarien de dépistage du cancer
RP	renseignements personnels
RPS	renseignements personnels sur la santé
RRO	Réseau rénal de l'Ontario
RTDV	Réseau Trillium pour le don de vie
SILO	Système d'information de laboratoire de l'Ontario
SITA	Système d'information sur les temps d'attente
SMLD	santé mentale et lutte contre les dépendances
SOSS	Service d'orientation en matière de soins de santé
SPDSN	stratégie provinciale sur les données de santé et le numérique
SPSS	Soutien à la performance du système de santé
SSDMC	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire
Système CHRIS	Système d'information sur la santé des clients
TCC	thérapie cognitivo-comportementale
TPPN	traitement des plaies par pression négative
VPH	virus du papillome humain

